ART. PREMIER N° 832

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 832

présenté par M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« un problème de qualité affecte ces embryons »

les mots:

« ces embryons sont endommagés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Cet amendement vous propose de limiter la non-utilisation des embryons conservés pour une nouvelle tentative de fécondation in vitro aux cas où les embryons seraient endommagés.

La notion de « qualité » fait craindre une dérive eugénique.